

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Sarah Fecteau

<https://www.cadre21.org/membres/sarah-fecteau-cssbe-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2023-08-10 17:33:42

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Intervention scolaire si une demande d'aide à l'interne : évaluation de l'évènement avec la trousse, rencontre des personnes concernées (\*\*\*) ne pas voir les photos - respect intégrité), saisie de l'appareil

\*\*\* Si externe : parent a vu quelque chose le week-end : référence au service de police et oeil ouvert à l'interne sur l'élève.

2- Intervention policière (remise de l'appareil) si acte malveillant poursuite sinon rencontre sensibilisation sexto qui a pour objectif d'informer jeune et parent du caractère criminel de l'acte et sensibilisation des conséquences du sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut protéger l'intégrité des personnes qui ont commis du sextage.

Que ce soit la victime elle-même, un ami, un intervenant qui vient nous voir on enclenche le protocole sexto.

On doit saisir le cellulaire même si ce n'est pas reconnu comme pornographie juvénile et ce sera la police qui remettra l'appareil.

Si un parent vient nous voir, on l'accompagne vers les polices et on garde un oeil sur le jeune dans le milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du cellulaire. Souvent les jeunes ne sont pas ou peu collaborant surtout dans les cas malveillant.

Mais étant en contact avec les PIMS de mon milieu le tout devrait se faire quand même bien.

Il est aussi essentiel de croire sur parole l'élève qui dévoile. Ce jeune peut vivre des émotions intenses et déstabilisante.